



III^{ème} VELLA CUP

Dimanche 26 Juin 2022

Instructions de course

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de la jauge Osiris de l'année en cours.
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.

2. ZONE DE COURSE

La zone de course est le golfe d'Ajaccio.

3. LES PARCOURS ET LES MARQUES DE PARCOURS

Les parcours sont définis en annexe 1 ci-dessous les positions des marques

- Marque A : bouée jaune des 300 m à proximité de la digue du port Tino Rossi. (41°55.05 N - 08°44.65 E)
- Marque B : marque latérale bâbord de la Guardiola. (41°54.27 N - 08°43.23 E)
- Marque C : danger isolé de la Campanine (presqu'île de l'Isolella). (41°50.27 N - 08°44.50 E)
- Marque D : marque latérale bâbord de la Citadelle. (41°54.75 N - 08°44.41 E)
- Marque E : marque spéciale (croix jaune) située au SW de la piste de l'aéroport. (41°54.76 N - 08°47 E)
- Marque F : marque latérale bâbord du Tabernacle (41°51.97 N - 08° 36.46 E)

4. LE DÉPART

- 4.1 La ligne de départ est définie par le mât de pavillons arborant le pavillon orange situé soit sur un bateau comité, soit aux environs du Poste de Pilotage sur la digue du port Tino Rossi et la bouée jaune des 300 m (marque A).
- 4.2 La procédure de départ sera conforme à la règle 26 des RCV.

L'heure de début de la première procédure est fixée à 10h55 dimanche

PROCEDURE DE DEPART :

Le pavillon orange sera envoyé au moins 5 min avant de début de procédure

Tous les pavillons sont accompagnés d'un signal sonore.

- Minutes avant le départ :*
- 5 : signal d'avertissement - flamme numérique 1 ↑
 - 4 : signal préparatoire – pavillon P, Z ou noir - ↑
 - 1 : minute - amené du préparatoire - ↓
 - 0 : amené de la flamme numérique - ↓

- 4.3 Le numéro de parcours à effectuer sera annoncé par VHF 5 min au moins avant le départ.
- 4.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

5. ARRIVÉE ET TEMPS LIMITES

- 5.1 La ligne d'arrivée à la même définition que la ligne de départ.
- 5.2 Le temps limite est donné par la formule :
 $T_{lim} = D \times Coef$
Coef = $1/V_m + C/3600$ Tlim: Temps limite D: Distance en milles
V_m: vitesse minimum pour un bateau du groupe 23.5
C: coefficient de handicap temps/distance du groupe considéré

6. RÉDUCTION DE PARCOURS

Le comité de course peut décider d'une réduction de parcours à n'importe quelle marque de parcours conformément à la règle 32 des RCV.

7. RECLAMATION

- 7.1 Les réclamations doivent être écrites sur imprimés et déposées au plus tard trente (30) minutes après que le dernier bateau a fini.
- 7.2 Pour l'application de la règle 61.1(b), les numéros des bateaux objets d'une intention de réclamer de la part du comité de course ou du jury pour un incident observé dans la zone de course seront affichés sur le tableau officiel avant l'expiration du délai précisé en 7.1 ci-dessus.
Si le comité de course est empêché de déposer ses réclamations dans le délai prescrit en 7.1, les concurrents seront informés par affichage de la durée de prolongement du délai de dépôt des réclamations du comité de course. (Ceci modifie les règles 61.1(b) et 61.3 des RCV).
- 7.3 Les convocations seront affichées au plus tard trente (30) minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les concurrents où et quand se tiendra l'instruction dans laquelle ils sont parties ou cités comme témoins.
- 7.4 Les articles 4.4, 8, 12.1 et 12.2 des présentes instructions de course ne pourront faire l'objet de réclamations entre concurrents. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide (voir article 16.3).
- 7.5 Les réclamations pourront être traitées en visioconférences



8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour tous les bateaux, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Le classement sera fait en temps compensé en temps sur temps. Les bateaux ne possédant pas de certificat de jauge se verront attribués un coefficient provisoire sans CVL de la Table H109 du guide Osiris.

9.2 L'attribution des points à l'issue de chaque course se fera selon l'Annexe A4 des RCV, (Système de points à minima).

10. CLASSEMENT GÉNÉRAL

10.1 Le classement général sera calculé par addition des points obtenus à chaque course. Un bateau classé DNS ou DNC à une course recevra un nombre de points égal au nombre de bateaux inscrits à la régata plus un. En cas d'égalité entre 2 concurrents le classement se fera selon l'Annexe A8 des RCV. (Meilleures courses puis meilleures dernières)

10.2 Le nombre de courses prévues sera compris entre un et trois

11. COMMUNICATION RADIO

Le canal VHF utilisé par le comité de course sera le **canal 72**.

12. REGLE DE SECURITE

12.1 Il n'est pas prévu de système de contrôle de sortie et de retour des bateaux.

12.2 Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau du comité de course ou par VHF canal 72 au comité de course et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le jury pourra prononcer son exclusion de l'épreuve. Ceci modifie la règle 64.1(a) des RCV.

12.3 Matériel de sécurité : Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe ou par la réglementation en vigueur.

13. REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU DE MATERIEL

13.1 Changement d'équipage au cours de l'épreuve : En cas de maladie, d'accident ou de circonstances particulières, le changement d'un membre de l'équipage doit être demandé par écrit au comité de course qui pourra exiger un certificat médical en cas de maladie ou d'accident.

13.2 Les remplacements de matériel endommagé ou perdu doivent être limités aux avaries jugées irréparables sur des matériels limités. La décision est soumise à l'autorisation du comité de course, après avis éventuel du jugeur.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE et ARMEMENR de SECURITE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile et être armé conformément à la réglementation en vigueur pour la navigation côtière (division 224 jusqu'à 6 miles d'un abri)

https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/equipement_secu_plaisance_4p_DEF_Web.pdf

Annexe 1 DÉFINITION DES PARCOURS

PARCOURS N° 1

Départ	
marque B bâbord	1,3 nm
marque A bâbord	2,6 nm
marque B bâbord	3,9 nm
marque A tribord	5,2 nm
marque E bâbord	7,0 nm
Arrivée	8,8 nm

PARCOURS N° 2

Départ	
marque B bâbord	1,3 nm
marque E bâbord	4,1 nm
marque A bâbord	5,9 nm
marque E bâbord	7,7 nm
Arrivée	9,5 nm

PARCOURS N° 3

Départ	
marque B bâbord	1,3 nm
marque C bâbord	5,5 nm
marque D tribord	10,0 nm
marque A tribord	10,3 nm
marque E bâbord	12,1 nm
Arrivée	13,9 nm

PARCOURS N° 4

Départ	
marque B bâbord	1,3 nm
marque C bâbord	5,5 nm
marque E bâbord	10,3 nm

marque A bâbord	12,1 nm
marque E bâbord	13,9 nm
Arrivée	15,7 nm

PARCOURS N° 5

Départ	
marque D bâbord	0,3 nm
marque C bâbord	4,8 nm
marque D tribord	9,3 nm
marque A tribord	9,6 nm
marque E bâbord	11,4 nm
marque A bâbord	13,2 nm
marque B bâbord	14,5 nm
Arrivée	15,8 nm

PARCOURS N° 6

Départ	
marque E bâbord	1,8 nm
marque A bâbord	3,6 nm
marque E bâbord	5,4 nm
marque A bâbord	7,2 nm
Marque B bâbord	8,5 nm
Arrivée	9,8 nm

PARCOURS N° 7

Départ	
marque E bâbord	1,8 nm
marque A bâbord	3,6 nm
marque B bâbord	4,9 nm
marque A tribord	5,2 nm
marque C bâbord	11,0 nm
marque D tribord	15,5 nm
Arrivée	15,8 nm

PARCOURS N° 8

Départ	
marque E bâbord	1,8 nm
marque A bâbord	3,6 nm
marque C bâbord	8,4 nm
marque A bâbord	13,2 nm
marque B bâbord	14,5 nm
Arrivée	15,8 nm

PARCOURS N° 9

Départ	
marque E tribord	1,8 nm
marque C tribord	3,6 nm
marque B tribord	8,3 nm
marque A tribord	12,1 nm
Marque B bâbord	13,4 nm
Arrivée	14,7 nm

PARCOURS N° 10

Départ	
marque D bâbord	0,3 nm
marque E bâbord	2,2 nm
marque A bâbord	4,0 nm
marque E bâbord	5,8 nm
marque A bâbord	7,6 nm
marque B bâbord	8,9 nm
Arrivée	10,2 nm

PARCOURS N° 11

Départ	
marque D bâbord	0,3 nm

marque C bâbord	4,8 nm
marque E bâbord	9,6 nm
marque A bâbord	11,4 nm
marque B bâbord	12,7 nm
Arrivée	14,0 nm

PARCOURS N° 12

Départ	
marque D tribord	1,3 nm
marque F bâbord	6,9 mn
marque D bâbord	12,4 mn
Arrivée	13,7 mn

PARCOURS N° 13

Départ	
marque D tribord	1,3 nm
marque F bâbord	6,9 mn
marque C bâbord	13,1 mn
Arrivée	18 mn



Marque F : balise latérale bâbord Tabernacle

• F